



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2013

**DELIBERATION N° DEL105-13**

Accusé de réception en préfecture  
038-213801798-20131118-DEL105-13-DE  
Date de télétransmission : 25/11/2013  
Date de réception préfecture : 25/11/2013

*Certifiée exécutoire par le Maire  
Publiée le .....*

L'an deux mille treize, le 18 novembre à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 12 novembre 2013, s'est réuni à la mairie en  
séance publique sous la présidence de la première adjointe.

Le quorum étant atteint, Alberte BONNIN-DESSARTS ouvre la séance.

**Présents :**

Mmes N. AMBREGNI, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE, C. EGEA,  
C. POLENTINI, C. TISON et MM. R. BAH, J-M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET, H. EL GARES,  
J-C. GUERRE-GENTON, M. ISSINDOU, B. LEBRUN, A. LEFORT, L. MOTTE, J. PAVAN, A. PERCONTE,  
Y. PERRIER.

**Pouvoirs :**

Mme Isabelle BEREZIAT (Pouvoir à M. BREUILLÉ en date du 05/11/13)  
M. Georges MORIN (Pouvoir à C. POLENTINI en date du 18/11/13)  
M. Claude SERGENT (Pouvoir à S. BRANON-MAILLET en date du 13/11/13)  
M. Pierre VERRI (Pouvoir à A. BONNIN-DESSARTS en date du 18/11/13)

**Absents excusés :**

Mmes Joëlle BEAUGEON, Geneviève PROSCHE-LEMAIRE, Hélène MIOLLAN, Marie-Françoise PELLEGRIN, Christine  
PICCA, MM. Jérôme DESMOULINS.

Mme Christelle POLENTINI a été élue secrétaire de séance.

**OBJET : Contrats de non titulaires à l'école de musique.**

**Rapporteur : Alberte BONNIN-DESSARTS**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Compte tenu de la fluctuation des effectifs des élèves de l'école municipale de musique de Gières,  
il convient d'engager des agents non titulaires dans les disciplines suivantes pour l'année scolaire  
2013/2014 :

- trompette, pour 3h45 hebdomadaires
- clarinette, pour 2h30 hebdomadaires
- violoncelle, pour 1h15 hebdomadaires,
- basse, pour 2h15 hebdomadaires
- saxophone, pour 6h45 hebdomadaires

- enseignant en milieu scolaire, pour 4h hebdomadaires

M. le Maire propose au conseil municipal :

- de créer ces contrats de non titulaires,
- de dire que les crédits sont inscrits au budget 2013.

Conclusions : La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre  
les membres présents.

Gières, le 18 novembre 2013.

Pour extrait conforme,  
La Maire-Adjoint,

Alberte BONNIN-DESSARTS